
Les Carmes bientôt « Cimetière remarquable d'Europe » ?

La Ville a déposé un dossier de candidature afin d'obtenir pour le cimetière des Carmes le label « Cimetière remarquable d'Europe ». Une distinction que seules quatre villes françaises ont décrochée à ce jour.



Quels que soient les pays et les périodes, les cimetières ont toujours représenté un aspect important des civilisations et des cultures. Ces lieux sacrés et chargés de symboles sont les témoins privilégiés de l'histoire locale, et parfois même de l'Histoire avec un grand « H ». Présents dans toute l'Europe, ils possèdent une fonction culturelle, rituelle, religieuse et de recueillement. En raison des oeuvres, sculptures et gravures dont ils sont ornés et de leur aménagement, ils appartiennent à notre patrimoine matériel. Ils font également partie de notre patrimoine immatériel, de notre culture, et fournissent une grille de lecture précieuse des us et coutumes liés à la mort.

Lieu culturel et patrimonial

Depuis 2010, l'ACSE (Association des cimetières significatifs d'Europe) a créé la Route européenne des cimetières, qui fait partie des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (comme les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle par exemple). L'ACSE est chargée de décerner le label « Cimetière

remarquable d'Europe » auquel postule aujourd'hui la Ville de Clermont-Ferrand pour le cimetière des Carmes. En France, seuls Paris (Père Lachaise), Lyon (cimetière de Loyasse), Rennes (cimetière du Nord) et Rouen (cimetière monumental) ont obtenu le label à ce jour.

Véritable musée à ciel ouvert d'art et d'architecture, le cimetière des Carmes condense plus de deux siècles d'histoire locale et d'expressions artistiques (néo-classique, néo-gothique, néo-roman, Art nouveau, Art déco...). Sépultures, sculptures, vitraux et ferronneries veillent sur les défunts, parmi lesquels figurent Cécile Cruzilles, Alexandre Varenne... Un tombeau rend également hommage à Marcel Michelin, mort en déportation à Buchenwald. Plusieurs carrés accueillent en outre des soldats de multiples nationalités tombés au cours des Première et Seconde Guerres mondiales.

La Tiretaine à ciel ouvert

Le Monument aux morts de 1914-1918, ainsi que la chapelle des Carmes Déchaux qui jouxte le cimetière, sont inscrits au titre des Monuments historiques. Avec ses 11 hectares et plus de 300 arbres, ses nombreux arbustes et massifs ou le passage de la Tiretaine, le cimetière des Carmes constitue un îlot de fraîcheur au cœur d'un centre urbain en mutation. Si la candidature de la Ville est retenue, une équipe d'experts viendra visiter le cimetière pour s'assurer de sa valeur patrimoniale, historique et culturelle. En cas d'obtention du label, Clermont et les Carmes bénéficieraient d'un surcroît de visibilité et de notoriété, rejoindraient un réseau européen de membres actifs, de chercheurs et d'experts, et pourraient également prétendre à de nouveaux financements.